



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA – Troisième session**

Rome, 2-3 juillet 2002

**FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA  
RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS**

**I. OBJECTIF DU PRÉSENT DOCUMENT**

1. Le présent document donne une évaluation du coût de la participation à l'Initiative en faveur de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et examine leur financement. Il décrit la situation des ressources du Fonds et souligne que chaque dollar des États-Unis (USD) d'allègement de la dette réduit d'autant le montant disponible pour le financement du programme de prêts. Il faut atténuer autant que possible cet effet de la participation à l'Initiative sur sa capacité d'approbation de nouveaux prêts. L'objectif du présent document est donc de trouver des moyens de financer cette participation de façon à maximiser l'additionnalité de l'Initiative tout en conservant des ressources internes suffisantes pour préserver le niveau de son programme de travail.

**II. COÛT DE LA PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE**

2. Le Conseil des gouverneurs a approuvé, par sa résolution 101/XX<sup>1</sup>, à sa vingtième session (février 1997), le cadre de la participation du FIDA à l'*Initiative initiale*, pour un coût estimé à 60 à 70 millions de USD.

3. À sa vingt-troisième session, en février 2000, sur la base des documents GC 23/L.7 et GC 23/L.7/Corr.1, le Conseil a décidé que le FIDA *participerait intégralement à l'Initiative renforcée*. Le Fonds a estimé le coût nominal de sa participation à 336 millions de USD<sup>2</sup>.

4. L'estimation budgétaire provisoire du coût nominal total de cette participation est de *453,4 millions de USD sur les 36 ans à venir*<sup>3</sup>. Comme le montre la deuxième colonne du tableau ci-dessous, ce coût culminera à 38 millions de USD environ en 2005.

---

<sup>1</sup> Sur la base des documents GC 20/L.6 et GC 20/L.6/Add.1 (avec la résolution 105/XXI fondée sur le document GC 21/L.6 qui établit le Fonds fiduciaire du FIDA).

<sup>2</sup> La Banque mondiale a estimé le coût total de la participation du FIDA pour 32 PPTE à 228 millions de USD à la fin de 1999 en valeur actuelle nette (VAN).

### III. FINANCEMENT DE L'INITIATIVE

#### A. Règles et modalités de l'Initiative

5. La communauté internationale s'attend à ce que toutes les institutions financières internationales (IFI) participent pleinement à l'Initiative renforcée. Cela assurera un partage de la prise en charge de la stratégie de désendettement des pays pauvres très endettés. Toutes les IFI s'étaient engagées à participer à l'Initiative initiale, mais l'augmentation sensible du coût de l'Initiative renforcée a suscité de sérieuses préoccupations. Sans un engagement supplémentaire important des bailleurs de fonds, le respect de deux des principes fondamentaux de l'Initiative – le principe de l'“additionnalité” et le maintien de l'intégrité financière des IFI participantes – sera compromis.

6. Afin d'éviter que le désendettement se répercute trop sur la capacité de financement des IFI, et d'aider les créanciers multilatéraux à financer leur participation, on a créé un **Fonds fiduciaire PPTE** (“le Fonds fiduciaire”)<sup>4</sup> administré par la Banque mondiale. De nombreux pays ont versé des ressources conséquentes. Ce Fonds fiduciaire est un instrument des donateurs qui l'alimentent. Il finance les créanciers répondant à certaines conditions, conformément aux instructions des donateurs. En principe, toutes les IFI qui ont du mal à participer à l'Initiative en respectant le principe fondamental de l'additionnalité sans que cela compromette leur intégrité financière y ont accès, si les donateurs sont d'accord. La Banque mondiale a communiqué dans le document REPL.VI/2/INF.4, intitulé “Soutien du Fonds fiduciaire de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE aux créanciers multilatéraux, régionaux et sous-régionaux”, des informations sur la structure et le fonctionnement dudit Fonds. Ce document indique aussi l'écart entre les ressources disponibles et le montant des engagements souscrits à ce jour.

7. Toutefois, les IFI sont aussi censées mobiliser des *ressources internes*, mais la répartition entre les ressources internes et externes n'a pas été définie et varie de fait entre les institutions. Celles-ci ont employé divers mécanismes financiers pour internaliser le coût de l'Initiative, et celles dont la structure financière est solide et diversifiée, en particulier, y sont parvenues. Néanmoins, dans de nombreux cas il a fallu compléter par des ressources externes. Ainsi, la Banque interaméricaine de développement (BID) financera quelque 72,7% du désendettement par ses propres ressources, mais obtiendra le solde (27,3%) à l'extérieur au moyen d'un arrangement multilatéral dans le cadre du Fonds fiduciaire. La Banque africaine de développement (BAfD) recevra des ressources du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale à hauteur de quelque 84% du coût de sa participation et emploiera quelque 370 millions de USD de ses propres ressources (environ 16,1% du total).

#### B. Incidences pour le FIDA

##### Les modalités actuelles du financement de l'Initiative par le FIDA

8. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, le FIDA a contribué au désendettement à hauteur de 17,3 millions de USD. Cette participation a été financée par 6,4 millions de USD de ressources propres, 7 millions de USD de contribution directe des Pays-Bas, une contribution de 2,7 millions de USD de l'Allemagne versée au Fonds fiduciaire et réservée au FIDA, et 1,2 million de USD provenant du revenu des placements de contributions de donateurs destinées au financement de la participation du FIDA à l'Initiative.

---

<sup>3</sup> La VAN totale de la participation du FIDA est de 230 millions de DTS (297 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal total de 350,6 millions de DTS (453,4 millions de USD).

<sup>4</sup> Cette expression désigne dans la suite du présent document le Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale.



9. Pour compléter les ressources dont le FIDA avait besoin pour l'Initiative initiale et préserver sa capacité de financer de nouveaux prêts, les Pays-Bas ont annoncé une contribution complémentaire de 26,62 millions de florins (quelque 15,4 millions de USD aux taux de change historiques) dans le cadre de la quatrième reconstitution des ressources du FIDA. En 2001, l'Allemagne a réservé 15 millions de marks (quelque 7 millions de USD) de ses contributions au Fonds fiduciaire pour l'annulation de créances du FIDA; ce montant doit être décaissé sur trois ans. Le FIDA a aussi reçu quelque 2,4 millions de USD sur la contribution de la Belgique au Fonds fiduciaire.

10. Outre les contributions de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas, la participation du FIDA à l'Initiative est actuellement financée par des ressources internes qui, sans cela, auraient été disponibles pour de nouveaux dons et prêts dans le cadre du programme de travail. On commence à craindre que le niveau élevé du désendettement prévu pour les dix prochaines années, particulièrement entre 2002 et 2005, ne limite les capacités de financement de son programme de prêts et ne compromette l'intégrité de sa structure financière.

### **L'élargissement des efforts de mobilisation de ressources**

11. Le 7 février 2001, le Président du FIDA a organisé une réunion informelle pour aider les États membres à se faire une idée de la situation des ressources du Fonds et de ses besoins pour le financement de l'Initiative, dans le but de parvenir à un accord commun sur l'équilibre à rechercher entre les financements externes et internes.

12. Les participants ont pris note des principes fondamentaux de la conception de l'Initiative, tels qu'ils ont été approuvés par le Comité du développement Banque mondiale/Fonds monétaire international (FMI) en 1999, et les ont réaffirmés. Le premier est celui de l'additionnalité – l'allègement de la dette doit s'ajouter à de nouvelles aides au développement assorties de conditions très favorables à l'appui des programmes de lutte contre la pauvreté. Le second est que cet allègement ne doit pas compromettre l'intégrité financière des IFI participantes. La nécessité de répartir équitablement le coût de l'Initiative est aussi jugée essentielle.

13. Les participants ont rappelé que le Conseil des gouverneurs avait approuvé la participation sans réserves du FIDA à l'Initiative renforcée, étant entendu que celui-ci s'efforcera d'en internaliser le coût tout en limitant les effets sur son programme annuel de prêts. Toutefois, les États membres du FIDA ont aussi été invités à lui fournir des ressources additionnelles directes pour faciliter sa participation à l'Initiative, ou à l'aider à obtenir une part équitable des ressources du Fonds fiduciaire.

14. Les participants ont pris note des informations fournies par le Secrétariat au sujet de l'état des ressources du FIDA et de l'incidence actuelle et future de sa participation à l'Initiative sur leur structure. Ces informations comprenaient une analyse des besoins généraux de ressources sur la base d'un programme de prêts stable; une indication des ressources disponibles, sur la base d'une projection prudente du revenu des placements conforme à la nouvelle stratégie de placement; et un recours accru au pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Cette analyse montre que si aucune ressource additionnelle n'est mise à la disposition du FIDA, celui-ci aura un déficit chaque année. Les participants ont débattu les postulats de base employés pour l'analyse et ont souligné la prudence de certaines des projections de ressources. Il a été précisé que même avec des hypothèses plus optimistes en ce qui concerne le revenu des placements et les reconstitutions futures, le Fonds serait toujours déficitaire et devrait donc recourir au PEA. Par conséquent, en l'absence de financements additionnels, il faudra faire face aux réalités: **tout ce qui sera alloué au désendettement le sera au détriment des prêts nouveaux.**



15. Cette réunion a abouti aux conclusions suivantes:

- i) Chacun admet que la participation du FIDA à l'Initiative aura un impact sur sa capacité de consentir de nouveaux prêts et, compte tenu des projections, le programme de prêts en sera durablement affecté. Les participants se sont accordés sur la nécessité de limiter autant que possible cet impact.
- ii) Le principe d'un accès équitable du FIDA aux ressources du Fonds fiduciaire a suscité une adhésion générale. En outre, tous les participants étaient d'accord sur le fait que cet accès devrait être examiné à la prochaine réunion technique du Fonds fiduciaire, dans le cadre de l'examen officiel des besoins globaux de financement de l'Initiative. Certains ont indiqué que leur pays était disposé à plaider pour l'accès du FIDA aux ressources du Fonds fiduciaire dans le cadre des mécanismes existants et d'autres ont ajouté que leur pays serait disposé à lui verser une contribution directe. Nombreux sont ceux qui ont souligné l'importance d'un partage équitable du fardeau.
- iii) Il n'y a pas encore d'accord sur la proportion de la participation du FIDA à l'Initiative qui devrait être couverte par des financements externes additionnels, mais il a été reconnu que sa position serait plus proche de celle de la BAfD que de celle de la BID, en raison de son exposition aux PPTTE d'Afrique.
- iv) Le FIDA allait continuer de dialoguer avec les États membres pour connaître leur position durant la préparation de la prochaine réunion technique du Fonds fiduciaire. À cet effet, la direction du FIDA allait faire une proposition concernant la proportion respective des ressources internes et externes pour le financement de sa participation à l'Initiative. Selon certains participants, il serait utile d'avoir une autre réunion des donateurs sur la base de cette proposition avant la prochaine réunion technique.

#### **Engagements additionnels à ce jour**

16. Le FIDA a reçu les engagements officiels suivants: i) jusqu'à 3 millions de USD sur les ressources annoncées par la Suisse au Fonds fiduciaire et réservées à certains pays; et ii) une contribution complémentaire de 3,72 millions de EUR de l'Italie pour financer la participation à l'Initiative. D'autres États membres, comme la Suède, ont indiqué qu'ils étaient aussi prêts à assumer une part équitable de cette participation.

#### **Répartition entre ressources externes et internes**

17. Si l'on s'attend à ce que les IFI mobilisent des *ressources internes*, comme il est dit au paragraphe 7, la proportion de ces ressources n'a pas été fixée et elle dépend de la situation et des capacités financières de chacune. Vu que 27,3% de l'allègement de la dette financé par la BID et 84% de celui financé par la BAfD proviennent du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale, il importe de faire en sorte que le FIDA obtienne des ressources additionnelles comparables, soit par un accès équitable au Fonds fiduciaire, soit par des contributions directement allouées au financement de l'Initiative.

18. Pour déterminer la proportion des ressources internes et externes dans le cas du FIDA, il convient de tenir compte des considérations suivantes:

- i) Les ressources de base du FIDA sont limitées, comme le montrent bien les scénarios financiers examinés dans le cadre de la Consultation sur la sixième reconstitution.



- ii) Lors des deux dernières reconstitutions, les contributions des pays en développement des listes B et C ont représenté 22% du total. La proportion est en moyenne de 2,1% à l'Association internationale de développement (IDA), 4,6% au Fonds africain de développement et au Fonds asiatique de développement, et 8,3% au Fonds pour les opérations spéciales de la BID. On voit donc que les contributions des pays en développement à la reconstitution représentent une part substantielle des ressources de base du FIDA, ce qui signifie qu'une grande partie de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative est financée par les pays en développement eux-mêmes. Pour les États membres en développement, cette érosion de leurs contributions pour la lutte contre la pauvreté dans le cadre du FIDA est très préoccupante.
- iii) Comme près de 40% de son programme de prêts sont réservés à l'Afrique subsaharienne, région dans laquelle se trouvent la majorité des PPTÉ et donc aux conséquences financières de l'Initiative, l'exposition du FIDA est beaucoup plus proche de celle de la BAfD que de celle de la BID.
- iv) Si, faute de recevoir des ressources externes additionnelles suffisantes pour financer sa participation à l'Initiative, le FIDA devait réduire son programme de prêts, les pays d'Afrique et les autres pays auxquels il prête à des conditions très favorables (auxquels vont 70% de ses prêts) en seraient les premières victimes.

19. **Recommandation.** Compte tenu des considérations ci-dessus, nous recommandons qu'au FIDA la répartition entre les ressources internes et externes soit proche de celle de la BAfD. En raison des caractéristiques institutionnelles du FIDA et de celles de son programme de prêts, qui sont similaires à celles de la BAfD, il serait souhaitable de rechercher des financements externes représentant environ 66% (deux tiers) du coût total de sa participation à l'Initiative. Comme le montre le tableau ci-dessous, ce ratio offre les avantages suivants:

- i) Le coût interne de l'Initiative ne dépasserait dans aucun exercice l'équivalent du montant moyen d'un prêt du FIDA, soit 15 millions de USD, ce qui est un aspect important pour les pays de la liste C représentés au Conseil d'administration.
- ii) Les ressources externes additionnelles (en sus des contributions déjà annoncées) ne représenteraient que 60 % des coûts du FIDA.
- iii) Le montant annuel maximum des ressources externes requises serait de 23,5 millions de USD en 2006, et leur montant annuel moyen ne serait que de 7,5 millions de USD.

#### IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATION SUR LA SUITE À DONNER

20. Le FIDA a deux options pour mobiliser des contributions externes additionnelles afin d'atténuer l'impact de sa participation à l'Initiative:

*Premièrement*, les États membres du FIDA pourraient lui fournir directement des ressources additionnelles pour l'aider à financer sa participation à l'Initiative, comme l'ont fait les Pays-Bas et comme l'a annoncé l'Italie; et

*Deuxièmement*, ils pourraient lui donner accès au Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale en suivant l'exemple de l'Allemagne et de la Belgique, ce que la Suisse s'est déjà engagée à faire, et ce au niveau préconisé dans le paragraphe 19 ci-dessus. Cela devrait être fait dans le cadre des prochaines réunions techniques concernant le Fonds fiduciaire et ses reconstitutions.



21. La Consultation est donc invitée à:

- i) prendre note des informations présentées ci-dessus,
- ii) examiner les considérations soulignées dans le présent document, dans le cadre de son examen de la base de ressources du FIDA,
- iii) entériner les principes et l'approche proposés (y compris la recommandation concernant un ratio de financement externe de 66%), et
- iv) décider comment le FIDA s'y prendra pour avoir accès aux ressources de base du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale et définir les prochaines étapes.

### Le coût de la participation du FIDA à l'Initiative et ses besoins de financement

(en USD)

	Coût nominal total pour le FIDA	Sources de financement									
		Ressources propres du FIDA	Revenu du placement des contributions à l'Initiative	Contribution directe des Pays-Bas	Annonce de l'Italie	Fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale					
						Allemagne	Annonce de l'UE	Annonce de la Suisse	Belgique	Autres (sur la base de 66% de financement externe)	
Contributions versées à ce jour	17 320 363	6 378 382	1 242 005	7 008 638		2 691 338					
<b>Solde</b>	<b>2002</b>	<b>14 462 320</b>	<b>4 917 189</b>		<b>1 455 695</b>		<b>1 845 212</b>			<b>2 385 675</b>	<b>3 858 549</b>
	2003	27 899 734	9 485 910		1 455 695	1 166 667	1 845 212	1 000 000	1 000 000		11 946 251
	2004	36 233 118	12 319 260		954 761	1 166 667			1 000 000		20 792 430
	2005	37 965 577	12 908 296			1 166 667			1 000 000		22 890 614
	2006	35 616 127	12 109 483								23 506 644
	2007	34 306 951	11 664 363								22 642 588
	2008	30 272 669	10 292 707								19 979 961
	2009	28 015 115	9 525 139								18 489 976
	2010	24 766 855	8 420 731								16 346 124
	2011	22 380 047	7 609 216								14 770 831
	2012	19 697 484	6 697 145								13 000 340
	2013	16 879 641	5 739 078								11 140 563
	2014	14 638 121	4 976 961								9 661 160
	2015	10 943 200	3 720 688								7 222 512
	2016	10 119 848	3 440 748								6 679 100
	2017	9 614 310	3 268 865								6 345 444
	2018	8 120 111	2 760 838								5 359 273
	2019	8 051 410	2 737 479								5 313 930
	2020	7 982 708	2 714 121								5 268 587
	2021	7 243 471	2 462 780								4 780 691
	2022	6 890 278	2 342 694								4 547 583
	2023	6 829 835	2 322 144								4 507 691
	2024	5 917 584	2 011 979								3 905 605
	2025	4 227 170	1 437 238								2 789 932
	2026	2 869 167	975 517								1 893 651
	2027	869 632	295 675								573 957
	2028	769 824	261 740								508 084
	2029	584 812	198 836								385 976
	2030	280 219	95 275								184 945
	2031	277 956	94 505								183 451
	2032	275 692	93 735								181 957
	2033	273 429	92 966								180 463
	2034	271 165	92 196								178 969
	2035	268 901	91 426								177 475
	2036	147 169	50 038								97 132
	2037	110 465	37 558								72 907
<b>Total</b>		<b>453 392 478</b>	<b>154 642 901</b>	<b>1 242 005</b>	<b>10 874 789</b>	<b>3 500 000</b>	<b>6 381 762</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>2 385 675</b>	<b>270 365 346</b>
Ventilation du total		100	34	0	2	1	1	0	1	1	60